

PRIX D'ÉCRITURE SCIENTIFIQUE
OFFERT AUX RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
IMPLIQUÉS EN RECHERCHE

Description

Ce prix est offert aux résidents en psychiatrie de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'un article scientifique en lien avec un projet de recherche réalisé dans le cadre de leur résidence. L'article doit être soumis ou publié dans une revue scientifique révisée par les pairs (une preuve de soumission ou d'acceptation doit être fournie). Par exemple, les écrits peuvent transmettre les résultats de leurs travaux de recherche, mais peuvent aussi résumer la littérature scientifique à l'origine d'un projet de maîtrise ou de doctorat.

But

Ce prix vise à encourager les résidents en psychiatrie à s'impliquer en recherche et plus spécifiquement dans l'écriture scientifique. Il vise également à encourager les résidents à se familiariser aux processus de publication scientifique ainsi qu'à développer des compétences liées au transfert de l'information.

Montant

500\$

Date de clôture du concours

La date de soumission des mises en candidature sera le 5 juin 2022 minuit. Le gagnant sera annoncé lors de l'assemblée du département de psychiatrie et d'addictologie, prévue le 17 juin 2022.

Critères d'admissibilité

- Tout résident inscrit au programme de résidence en psychiatrie ou de subsécialité psychiatrique de l'Université de Montréal
- L'article doit être publié ou soumis dans les 12 mois précédant la date de clôture du concours (5 juin 2021-5 juin 2022)
 - Dans le cas d'articles publiés électroniquement, la date de parution électronique est utilisée
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
 - Le résident doit être premier auteur ou co-auteur principal
 - Si 2 résidents admissibles ont contribué au même titre à la production : Ceci doit être explicitement mentionné dans la publication ainsi que dans la lettre de présentation. Une confirmation peut être demandée au superviseur.
 - ✦ Le prix sera alors partagé entre les deux résidents.
- Un résident ne peut présenter qu'une seule demande par concours et une seule fois pour la même production.
- Si la production du résident rencontre les critères d'un prix du CODES et d'un prix des résidents, sa candidature ne sera considérée que pour le prix aux résidents.

Procédure de soumission d'une candidature

- Transmettre l'ensemble des documents suivants par courriel à : residence.programme.psychiatrie.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
 - Page de présentation du manuscrit indiquant le titre et les auteurs en ordre, de même que leur affiliation
 - Manuscrit (aucun nom d'auteurs ne doit figurer sur le manuscrit qui sera évalué par le jury)
 - Preuve de soumission ou publication (la version publiée de l'article, ou lettre d'acceptation de soumission et de publication)
 - Lettre de présentation selon les directives suivantes
 - ✦ Maximum 250 mots
 - ✦ Description du projet
 - ✦ Description du rôle du résident
 - ✦ Description du rayonnement et des retombées potentielles
 - Curriculum Vitae
- Tous les documents doivent être transmis au sein d'un même envoi avant la date de clôture du concours indiquée ci-haut.

Critères d'évaluation

- Originalité de l'idée ou du projet
 - Qualité de l'écriture (structure et clarté du texte, etc)
 - Qualité scientifique et rigueur
 - Impact potentiel de rayonnement (que ce soit auprès du grand public, de la population universitaire ou scientifique)
 - Importance du rôle du résident dans ce projet d'écriture
- *** Les candidatures seront évaluées anonymement par un jury mis sur pied par le Sous-comité de la recherche et de l'érudition du programme de résidence en psychiatrie. Le comité s'assurera que les membres du jury n'aient pas de conflits d'intérêt ou d'apparence de conflits d'intérêts (ex. le juge ne devrait pas être le superviseur direct du résident candidat au prix ou ne devrait pas être directement impliqué dans le projet)
- Projet (20%)
 - Originalité de l'idée ou du projet
 - Article scientifique (60%) - Qualité de l'écriture
 - Qualité scientifique et rigueur
 - Impact potentiel de rayonnement (10%) (que ce soit auprès du grand public, de la population universitaire ou scientifique)
 - Importance du rôle du résident dans ce projet d'écriture et implication (durée et proportion, etc.) (10%)

*Chaque critère sera évalué selon la pondération suivante :

	Très faible	Faible	Satisfaisant	Bon	Très bon	Exceptionnel
Pour les critères sur 10	0	2	4	6	8	10
Pour les critères sur 20	0	4	8	12	16	20
Pour les critères sur 60	0	12	24	36	48	60

PRIX DE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE OFFERT AUX RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Description

Ce prix est offert aux résidents en psychiatrie de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'un projet de transfert de connaissances scientifiques au niveau de la communauté scientifique nationale, internationale ou encore grand public (à grande échelle) en lien avec un projet réalisé dans le cadre de leur résidence.

Par exemple : Les présentations orales ou par affiches scientifiques dans des congrès nationaux ou internationaux. Publication web ou manuscrite visant à transmettre les résultats de leurs travaux de recherche, résumer la littérature scientifique (chapitre de livre) ou encore de vulgarisation à l'intention du grand public (document destiné à des patients ou professionnels, etc). Pourrait également être admissible, une participation significative à l'organisation d'un congrès national ou international, etc.

But

Encourager les résidents en psychiatrie à développer des compétences et à effectuer des activités de transfert des connaissances, à présenter au niveau national ou international, etc.

Montant

500\$

Date de clôture du concours

La date de soumission des mises en candidature sera le 5 juin 2022 minuit. Le gagnant sera annoncé lors de l'assemblée du département de psychiatrie de d'addictologie, prévue le 17 juin 2022.

Critères d'admissibilité

- Tout résident inscrit au programme de résidence en psychiatrie ou de surspécialité psychiatrique de l'Université de Montréal
- La production doit être réalisée ou rendue publique dans les 12 mois précédant la date de clôture du concours (5 juin 2021- 5 juin 2022)
- Dans le cas d'une présentation, le congrès doit être d'envergure nationale ou internationale, par exemple : AMPQ, CPA, APA ou congrès spécialisés... (ne sont pas admissibles les congrès locaux tels que la journée du département de psychiatrie, d'un centre de recherche ou la FMC d'un hôpital)
- Le projet ne doit pas être admissible à d'autres prix du département (par exemple : prix d'écriture Louis Guérette ou prix d'écriture scientifique aux résidents en psychiatrie)
- Un résident ne peut présenter qu'une seule demande par concours et une seule fois pour la même production. ○ Dans le cas d'un projet comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
 - Si plus d'un résultat a contribué au même titre à la production, que les 2 ont un rôle principal dans la production et que leur contribution est mentionnée comme égale dans la lettre de présentation (et confirmé par écrit par le superviseur) le prix est partagé entre eux, si les 2 résidents sont admissibles
- Si la production du résident rencontre les critères d'un prix du CODES et d'un prix des résidents, sa candidature ne sera considérée que pour le prix aux résidents.

Procédure de soumission d'une candidature

- Transmettre l'ensemble des documents suivants par courriel à residence.programme.psychiatrie.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
 - Documentation du projet disponible (affiche scientifique, enregistrement de la présentation si disponible, diaporama, vidéo, manuel, etc...)
 - Lettre de présentation selon ces modalités
 - ✦ 500 mots maximum
 - ✦ Description du projet de transfert des connaissances
 - ✦ Description de votre rôle et de ce que vous retenez de cette expérience
 - ✦ Description du rayonnement du projet (envergure et public visé)
 - ✦ Description du processus de révision par les pairs, si applicable (i.e. qui a révisé le texte et selon quel processus afin de s'assurer de la rigueur de son contenu scientifique)
 - Preuve de soumission ou publication ou de la tenue de l'événement. Par exemple, si pertinent, soumettre le programme du congrès où figurent le titre, le nom des présentateurs et/ou l'abrégé de la présentation, etc.
 - Curriculum Vitae
- Tous les documents doivent être transmis au sein d'un même envoi avant la date de clôture du concours indiquée ci-haut.

Critères d'évaluation

- Originalité de l'idée ou du projet
 - Qualité de l'écriture ou de la présentation (incluant structure et clarté de la présentation, etc)
 - Qualité scientifique et rigueur
 - Impact potentiel de rayonnement (que ce soit auprès du grand public, de la population universitaire ou scientifique)
 - Importance du Rôle du résident (doit être un rôle principal dans ce projet de transfert de connaissances)
- ***Les candidatures seront évaluées anonymement par un jury mis sur pied par le sous-comité de la recherche et de l'érudition du programme de résidence en psychiatrie. Le comité s'assurera que les membres du jury n'aient pas de conflits d'intérêt ou d'apparence de conflits d'intérêts (ex. le juge ne devrait pas être le superviseur direct du résident candidat au prix ou ne devrait pas être directement impliqué dans le projet)
- Projet (10%)
 - Originalité de l'idée ou du projet
 - Contenu scientifique (20%)
 - Qualité scientifique et rigueur
 - Qualité de l'écriture ou de la présentation et capacité à atteindre/s'adapter au public cible (35%)
 - S'il s'agit d'un projet de vulgarisation, qualité de la vulgarisation
 - Qualité de présentateur
 - Impact potentiel de rayonnement (25%) que ce soit auprès du grand public, de la population universitaire ou scientifique)
 - Importance du rôle du résident dans ce projet de rayonnement et implication (durée et proportion, etc.) (10%)

*Chaque critère sera évalué selon la pondération suivante :

	Très faible	Faible	Satisfaisant	Bon	Très bon	Exceptionnel
Pour les critères sur 10	0	2	4	6	8	10
Pour les critères sur 20	0	4	8	12	16	20
Pour les critères sur 25	0	5	10	15	20	25
Pour le critère sur 35	0	7	14	21	28	35

PRIX D'ENGAGEMENT SOCIAL OU COMMUNAUTAIRE OFFERT AUX RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Description

Ce prix est offert à un résident en psychiatrie de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'une initiative d'engagement social ou communautaire en lien avec la santé mentale dont il est l'instigateur ou auquel il a collaboré de façon significative. Ce prix vise à souligner et encourager les résidents en psychiatrie à s'impliquer socialement en tant que futur psychiatre, au-delà du niveau académique et à démontrer des capacités de leadership. Il vise également à augmenter la visibilité de projets développés par des résidents du département. Par exemple, les projets peuvent inclure, sans s'y restreindre, des initiatives auprès de membres de leur communauté locale ou à l'étranger, de patients ou même de collègues.

Montant

500\$

Date de clôture du concours

La date de soumission des mises en candidature sera le 5 juin 2022 minuit. Le gagnant sera annoncé lors de l'assemblée du département de psychiatrie et d'addictologie, prévue le 17 juin 2022.

Critères d'admissibilité

- Le résident doit être inscrit au programme de résidence en psychiatrie ou de surspécialité psychiatrique de l'Université de Montréal
- Le projet ou l'initiative doit avoir été initié au cours de la résidence ou avoir été réalisé en majorité alors que le candidat était en cours de résidence.

Dans le cas de projets comportant plusieurs instigateurs, les règles suivantes s'appliquent :

- Si 2 résidents admissibles ont contribué au même titre au projet : ceci doit être explicitement mentionné dans la lettre de présentation.
 - Le prix sera alors partagé également entre les deux résidents.
- Un résident ne peut présenter qu'une seule demande par concours.

Procédure de soumission d'une candidature

- Transmettre l'ensemble des documents suivants à residence.programme.psychiatrie.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
- Les candidats sont invités à soumettre une lettre de présentation d'un maximum de 1500 mots décrivant le projet mis sur pied, la clientèle ou groupe visé ou ayant bénéficié du projet, ses impacts directs et/ou potentiels ainsi qu'une description détaillée du rôle du candidat dans son élaboration et sa réalisation.
 - Les candidats devront aussi joindre une copie de leur curriculum vitae à leur dossier.
- Le résident doit soumettre un document publié ou rédigé par une personne externe : soit une lettre d'appui d'un superviseur impliqué dans le projet, une publication (ex. article dans un journal ou sur internet décrivant le projet), un rapport remis à une institution, etc., attestant de la valeur du projet,
- Tous les documents doivent être transmis au sein d'un même envoi avant la date de clôture du concours indiquée ci-haut

Critères d'évaluation

* Les candidatures seront évaluées par un jury mis sur pied par le comité du programme de résidence en psychiatrie selon les critères suivants. Le comité s'assurera que les membres du jury n'aient pas de conflits d'intérêt ou d'apparence de conflits d'intérêts (ex. que le juge ne soient pas impliqué dans le projet du résident)

- Projet (60%)
 - Originalité de l'idée ou du projet
 - Impact direct ou envisagé de l'initiative
 - Lien avec la santé mentale
 - Rôle et implication du candidat (leadership, etc)
 - Rayonnement du projet
- Lettre de présentation (20%)
 - Qualité générale de la lettre
- Lettre de référence ou autre document à l'appui (20%)

Chaque critère sera évalué selon la pondération suivante :

	Très faible	Faible	Satisfaisant	Bon	Très bon	Exceptionnel
Pour les critères sur 20	0	4	8	12	16	20
Pour les critères sur 60	0	12	24	36	48	60